

Salon Photo de Riedisheim

L'Aronde
20, rue d'Alsace
68400 RIEDISHEIM - France

Patronages



Fédération Photographique
de France
2020/02
federation-photo.fr



Fédération Internationale
de l'Art Photographique
2020/012
www.fiap.net



Photographic Society of
America
2020-019
psa-photo.org



Global Photographic
Union
L200005
www.gpuphoto.com

Calendrier

Date limite:	19 janvier 2020
Jugement:	1-2 février 2020
Notifications:	18 février 2020
Exposition:	14 mars - 22 mars 2020
Retour des photos:	1 avril 2020
Envoi des catalogues:	1 avril 2020

Contacts

Salon Photo de Riedisheim L'Aronde 20, rue d'Alsace 68400 Riedisheim France	Co-présidents Roselyne LIECHTY Francis SCHROEDER spr.presidents@gmail.com	Site web www.spr-photo.fr Contact concours@spr-photo.fr
--	---	---

Règlement

- 1 **Le concours est ouvert à tous.**
Note: Dans le formulaire d'inscription une fonctionnalité demandera à l'auteur de confirmer qu'il a lu et accepté les conditions d'entrée.
Si l'auteur n'a pas confirmé, l'inscription ne sera pas enregistrée.
- 2 **Sections et thèmes**
Photographies papier
A : **Monochrome** – Thème libre (PSA-MPA large mono)
B : **Couleur** – Thème libre (PSA-CPA large color)
Images projetées
C : **Thème libre** Monochrome (PSA-PID mono)
D : **Thème libre** Couleur (PSA-PID color)
E : **La femme** (Couleur ou Monochrome) (PSA-PID color)
F : **Scènes de rue** (Couleur ou monochrome) (PSA-PID color)
- 3 **Nombre de photographies:** maximum 4 par section.
Les photographies similaires (presque identiques) et les photographies acceptées antérieurement au Salon de Riedisheim ne sont pas admises.
Les images soumises dans une section ne peuvent être représentées dans aucune des autres modifiées ou non.
Aucune inscription ne doit être visible sur la face de l'image.
4. **Format des photos papier ou du support:**
Format minimum : A4 ou 20 cm x 30 cm, maximum : 40 cm x 50 cm.
Les photos peuvent être montées sur support léger (dimension maximale du support: 40 x 50 cm).
5. **Identification des photographies papier :**
Chaque épreuve papier doit porter au verso :
 - Nom, Prénom de l'auteur.
 - Titre de l'œuvre et le numéro d'ordre correspondant au bordereauSeules des étiquettes autocollantes peuvent être utilisés sur le dos des tirages non montées.
6. **Les décisions du Jury** seront sans appel.
Les organisateurs sélectionneront les œuvres qui seront exposées au salon.
7. Chaque auteur recevra par e-mail une **notification** de ses résultats.
8. **Catalogue**
 - **Un catalogue numérique**
 - Téléchargeable gratuitement sera disponible à partir du 15 mars 2020 sur le site www.spr-photo.fr
 - **Un catalogue imprimé** (classé 5 étoiles par la FIAP).
 - Est disponible en option au prix de 10 € port compris.
7 € si option retour photos papier sélectionnée.
9. Dans l'intérêt général de la manifestation, la **reproduction des œuvres** présentées est autorisée dans le catalogue et le site web, sauf indication contraire expresse de l'auteur.
À cet égard, le strict respect des droits d'auteur est impératif.
Les participants stipulant que leurs images ne peuvent être reproduites ne seront pas admissibles pour l'attribution de prix, et de parution dans le catalogue.
L'organisateur n'est en aucun cas autorisé à utiliser les images remises à d'autres fins.
10. Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Articles spécifiques aux Images Projetées

11. **Matériel utilisé:** projecteur HD. (Sony VPLHW4).
12. **Définition des fichiers Image:**
Format Jpg, dimensions maximales: largeur 3840 pixels x hauteur 2560 pixels, 3 Mo.
13. **Inscriptions :**
Pour toutes les sections (Papier et Images Projetées):
Inscription en ligne via le site www.spr-photo.fr
Un e-mail d'accusé de réception sera adressé à l'auteur.
Téléchargement des Images Projetées via le site web.
Pour les auteurs participant aux sections photos papier :
Adressez vos photos en joignant une copie de l'accusé de réception à:
Salon Photo de Riedisheim
L'Aronde
20, rue d'Alsace
68400 Riedisheim – France
14. **Si les droits de participation ne sont pas acquittés**, les épreuves ne seront pas jugées.
Les photographies papier ne seront retournées que si les frais d'expédition sont acquittés.
Les images non retournées seront détruites.

Jury

Photographies Papier :

Andrea HARMSEN	EFIAP/s	Allemagne
Veronika MIOJEVIC	AFIAP	France
Jean-Claude RIEG	AFIAP	France

Photographies Images Projetées:

Dieter BOEHM	EFIAP	Allemagne
Tassos KITSAKIS		Suisse
Francesco SICARI	EFIAP	Italie

Remplaçants

Damien MANN	AFIAP	France
Etienne STIEDEL		France

Récompenses

Pour chaque section :

Médaille Or FIAP
Médaille Or PSA
Médaille Or GPU
Médaille Or FPF
Ruban FIAP (4)
Ruban PSA (4)
Ruban GPU (2)
Choix des juges (3 rubans FIAP)
Prix du meilleur auteur (Médaille Or FPF)

Pour l'ensemble des sections :

Prix du Meilleur auteur : Insigne spécial bleu clair FIAP

Prix du Meilleur Jeune Photographe:

Médaille Or FPF

Prix du Meilleur Club:

Trophée FPF

Droits de participation

	Tous pays	Membres FPF Fédération Photographique de France
1 ou 2 sections	20 €	18 €
3 sections	24 €	22 €
4 sections	28 €	26 €
5 ou 6 sections	32 €	30 €

Les jeunes photographes âgés de moins de 21 ans sont exemptés de droits de participation (Hors frais de retour des photos papier).

Une preuve de l'âge est demandée (copie de pièce d'identité), à envoyer à concours@spr-photo.fr

Réduction pour clubs (même adresse de retour) :

10% : 5 auteurs minimum

20% : 10 auteurs minimum

Option retour des photos papier

Auteur individuel	Groupe Minimum 2 auteurs (par auteur) *
8 €	4 €

* Lors de l'inscription, le calcul des frais de retour prend en compte tous les auteurs du groupe. (Papier + IP)

Paiement

Chèque : France uniquement, libellés à l'ordre de « Salon Photo de Riedisheim »

Virement bancaire : IBAN : FR76 1720 6004 3393 0051 3105 585

PayPal : concours@spr-photo.fr

Autre modes de Paiement.

Règlements FIAP & PSA

Règlement FIAP

Chaque participant aux salons FIAP doit respecter le présent règlement et se conformer aux règles de la FIAP dont les documents 017/2017 et 018/2017 sont consultables sur notre site web.

Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres présentées.

Par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection :

- Que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP.
- Que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet, que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP.
- Qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

Règlement PSA

An entrant's images will not be presented to the judges consecutively. An entrant's four images will be distributed throughout four rounds of judging in that section. Distribution of images shall be in the same round order as submitted by the entrant.

Entries must originate as photographs (image-captures of objects via light sensitivity) made by the entrant on photographic emulsion or acquired digitally. By virtue of submitting an entry, the entrant certifies the work as his own (aliases are not permitted). The entrant permits the sponsors to reproduce all or part of the entered material free of charge for publication and/or display in media related to the exhibition. This may include low resolution posting on a website. Note: Entrants who indicate that their images may not be reproduced or used "will not be eligible for awards" or inclusion in audio-visuals of the exhibition "and could be subject to disqualification" by the exhibition sponsors.

The exhibition assumes no liability of any misuse of copyright. Images may be altered, either electronically or otherwise, by the maker. All final work must be on photographic film, or on electronic file, or on photographic or electronic print material, mounting excepted.

No title or identification of the maker shall be visible anywhere on the face of an image, print mat or mount entered in a PSA Recognized exhibition.

Each image must have a unique title. Once an image has been accepted in a PSA Recognized exhibition, that same image, or a like "in camera" or a "reproduction" duplicate of that image:

- May not be entered or re-entered in any section of the same Division Star Ratings class in that exhibition regardless of media, format, or title
- May not be re-titled for entry in any other PSA Recognized exhibition, including translation into another language

Words such as "Untitled" and "No Title" are not acceptable as part or all of an image's title, nor are camera capture filenames.

An image may be entered in only one section where acceptances of that image in multiple sections would be eligible for the same star path.

If at any time, it is determined in the reasonable discretion of the exhibition organizer or the judges before, during, or after the judging of an exhibition that an entrant has submitted entries where one

or more images may fail to comply with these Conditions of Entry, including the stated definitions, the exhibition organizers reserve the right to delete the entry from the exhibition and void any or all acceptances or awards in connection with the exhibition. Fees may be forfeited or refunded in these circumstances. The entrant acknowledges that the decision of the exhibition organizers or the judges is final.

In order to ensure that images comply with the Conditions of Entry and definitions, the exhibition organizers may carry out reasonable measures to verify that:

- a) the images are the original work of the entrant and
- b) the images comply with the rules and definitions as set out in these Conditions of Entry

These steps include, but are not limited to, questioning any entrant, requiring the submission of RAW files or other digital files representing the original capture of the submitted image(s), confronting the entrant with evidence that one or more submitted images fails to comply with the Conditions of Entry (also known as Entry Rules), and offering the entrant a reasonable opportunity to provide counter evidence to refute the exhibition organizer's evidence by a set deadline. Such entries that are not cleared or are still questionable after the entrant has presented evidence may be considered in breach of these Conditions of Entry, and declined. Such entries may be referred to PSA for further investigation of possible ethics violations.

PSA retains the right to investigate in any way all complaints/suspensions of breaches of entry conditions, impose sanctions if deemed necessary, void the acceptances of any image found to violate the PSA rules, include the entrant's name on the list of sanctions provided to Exhibitions, and share such investigations with FIAP. Entrants automatically agree to these terms by the act of entering the Exhibition and agree to cooperate with any investigation.

DRONE POLICY.

The policy has a legal section which basically requires members to follow whatever laws exist in the country in which they are using a drone.

There is also an ethical component to the policy and it states:

One of the tenets of photography, is that the safety and well-being of the subject, photographer and surroundings is of paramount importance over the capturing of the photograph.

The purpose of this section is to prevent any interference with other individuals or animals which will or may cause a disturbance in their normal activity or disrupt the way an individual or animal interacts with its environment.

1. May not fly a drone above people for the purpose of photographing their activity, unless permission is granted in writing.
2. May not fly or photograph animals in their natural habitat, especially nesting areas and locations where the animal is already under stress (winter survival, migratory feeding, protecting young). Photographing scenery/landscapes is permissible.
3. May not fly or photograph in any designated wilderness area.

DATA PROTECTION:

By entering this exhibition, you are explicitly consenting to the personal details you have supplied, including email addresses, being held, processed and used by the exhibition organizers for purposes associated with this exhibition. You also explicitly consent to such information being sent to organizations that have accorded official recognition, patronage or accreditation to this exhibition. You acknowledge and accept that entering this exhibition means that the status and results of your entry may be made public.

NOTICE: When an entrant goes into to the Entry Form to submit an entry the entrant will see a feature to affirm he or she has read these Conditions of Entry when he or she fills out the entry form. If the entrant does not so affirm the entry will not be submitted.

Définitions

Les images doivent être conformes à la plus stricte de ces définitions afin que les acceptations soient validées par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou le patronage.

Monochrome (FIAP)

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

En revanche une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Monochrome (PSA) Traduction

Une image est considérée comme Monochrome uniquement si elle donne l'impression de n'avoir aucune couleur (c'est-à-dire contient seulement des nuances de gris qui peut inclure un blanc pur noir et pur) ou il donne l'impression d'être une image de niveaux de gris qui a été virée en une seule couleur sur l'ensemble image. (Par exemple en sépia, rouge, or, etc.)

Une image de niveaux de gris ou de multi-couleur modifiée ou donnant l'impression d'ayant été modifiés par un virage partiel, multi-tonifiant ou par l'inclusion de la coloration d'un élément ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classifiée comme une œuvre de couleur.

Note : Les images monochromes peuvent être présentées dans les sections de PID couleur mais si acceptés, seront éligibles en PID color Star Ratings.

La femme :

Toutes les représentations de la femme, dans son intimité, en studio, en famille, au travail, dans la vie quotidienne, en activités de loisirs ou sportives, etc.

Les photographies de nu sont acceptées.

Les images dont le sujet principal est la représentation de la femme, peuvent montrer une ou plusieurs personnes.

Scènes de rue

La photographie « Scène de rue » exprime la vie quotidienne en milieu urbain dans toutes les conditions de situation, de lieu ou de temps.

La représentation d'au moins un élément humain est primordiale.

Prix du Meilleur Jeune Photographe:

L'auteur de moins de 21 ans ayant obtenu le plus d'images acceptées sera proclamé Meilleur Jeune Photographe du concours.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du nombre de points obtenus.

Prix du Meilleur Club.

Le club ayant obtenu le plus d'images acceptées sera proclamé Meilleur Club du concours.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du nombre de points obtenus.